

que que le nom, nul de vous, sous quelque prétexte que ce fût, ne consentirait à s'y enrôler.

Vos pasteurs sont résolus à subir les spoliations et la pauvreté plutôt que de trahir leur devoir : vous comprendrez que tous es fidèles ont l'obligation de conscience de leur venir en aide et de contribuer, chacun selon ses ressources, à l'entretien du culte divin et de ses ministres.

Enfin, parce que notre cause est la cause de Dieu et que, sans son secours, tous nos efforts seraient impuissants à la faire triompher, nous redoublerons d'assiduité et de ferveur dans la prière. Nous supplierons le Cœur de Jésus « qui aime les Francs », par l'intercession de la Très Sainte Vierge Marie qui a prodigué à notre patrie les marques de sa prédilection, afin d'obtenir que cette patrie, qui nous est si chère, reste fidèle à sa vocation chrétienne et poursuive, sous l'égide de son antique religion, le cours de ses glorieuses destinées.

Notre présente lettre sera lue en chaire, dans toutes les églises de France, le dimanche 23 septembre prochain.

Donné à Paris, en assemblée plénière, le 7 septembre 1906.

(Suivent les signatures de tous les archevêques et évêques de France.)

---

### Chronique des diocèses

---

#### QUÉBEC

— Jeudi, le 4 octobre, S. G. Monseigneur l'Archevêque, accompagné par M. l'abbé Lindsay, a pris part à la célébration, chez les RR. PP. Capucins de Limoilou, de la fête du saint fondateur de l'ordre franciscain, saint François d'Assise. Les diverses maisons de religieux de la ville étaient aussi représentées à la fête. En particulier, ont dit les journaux, la présence des Pères Dominicains, au dîner, a permis de suivre l'antique usage en honneur en pareille occasion.

Un religieux dominicain et un capucin ont entonné, aux grâces, l'antienne liturgique : « Apostolicus Pater Dominicus et Seraphicus Pater Franciscus, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine », suivie du ps. *Laudate Dominum, omnes gentes*, le chœur répétant après chaque verset l'antienne ci-dessus, en commençant alternativement par *Seraphicus Pater et Apostolicus*.